



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
14/09/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 08
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

==--==

Convention de mise à disposition de locaux conclue dans le cadre d'un prêt gratuit au profit de l'association « Art Sant Roch »

====

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme DUNYACH Monique Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme LACOMBE Maria adjointe, à M. BELTRAN José, adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à M. ANGULO José, adjoint,
Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

L'association « Art Sant Roch » dont le siège social est à Céret, 4 boulevard Lafayette, a sollicité le prêt de la salle sis 4 boulevard Lafayette, afin « d'utiliser le bâtiment pour la recherche d'artisanat d'art traditionnel et/ou de création contemporaine, encourager les manifestations culturelles et artistiques, percevoir un pourcentage sur les ventes d'objets d'art et d'artisanat exposés ».

Cette demande sera consentie à titre gratuit selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DONNE** son accord pour le prêt de la salle sis 4 boulevard Lafayette, à titre gratuit pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 30 août 2024,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'association « Art Sant Roch » représentée par son président, Monsieur Erwin Van Den Arend, la convention ci-annexée,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.